

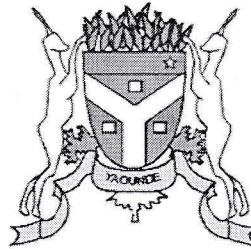
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT
DE YAOUNDE II



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

CENTRE REGION

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE II COUNCIL

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

Tsinga, Avenue Jean Paul II. BP. : 17 522 Yaoundé

Tél. : (00237) 243 67 08 15 www.marieyaounde2.cm

DECISION MUNICIPALE N°006/DM/CAY2//SMP/2025 du 11 JUIN 2025 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE- COMMANDE RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2025 DU 14 MARS 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC PEDAGOGIQUE AU CENTRE SOCIAL DE YAOUNDE II. (PHASE 1: CONSTRUCTION DE LA CUISINE POUR APPRENANTS).

FINANCEMENT : BIP/MINAS, Exercice 2025

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Maitre d'Ouvrage,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2024/013 du 23 Décembre 2024 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;
Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N°000289/A/MINDEVEL du 06/03/2020 Constatant l'élection du Maire et de ses adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09/02/2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
Vu l'Arrêté N°204/A-MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu l'Arrêté n°022/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités de recrutements des consultants individuels ;
Vu l'Arrêté municipal N°000007/AM/SG/CAY2/2023 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés publics auprès de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;
Vu la Circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 Déc. 2024 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes d'Arrondissement ;
Vu l'Avis d'Appel d'Offres N°003/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2025 DU 14 Mars 2025 en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un Bloc Pédagogique au Centre social de Yaoundé 2. (Phase 1 : Construction de la Cuisine pour apprenants) ;
Vu le Procès-verbal de restitution du rapport de la sous-commission d'analyse des Offres N°013 en date du 09 Mai 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé II ;
Vu le budget de l'exercice 2025 de la Commune d'arrondissement de Yaoundé II ;
Vu les nécessités de service de la Mairie de Yaoundé II.

DECIDE

Article 1 : L'entreprise **YELEMYF SARL** ; B.P : **6694 Yaoundé**; Tel. : **691 29 71 43**; Registre de Commerce N° **RC/YAO/2020/B/736** ; N° Identifiant Unique : **M062014551857H** est déclarée attributaire de la Lettre-Commande relative à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°003/AONO/CAY2/CIPM/SMP/2025 DU 14 MARS 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE Pour les travaux de construction d'un Bloc Pédagogique au Centre social de Yaoundé 2. (Phase 1 : Construction de la Cuisine pour apprenants, selon les modalités ci-après :

- ✓ Montant TTC en FCFA :
Treize millions cent vingt-six mille cinq cent quatorze (13 126 514) FCFA
- ✓ Délai d'exécution : **Quatre (04) mois.**

Article 2 : Le Responsable de l'entreprise **YELEMYF SARL ou son Représentant** est invité à se présenter à la Mairie de Yaoundé II sis au quartier Tsinga, Service des Marchés Publics, porte 203, pour les modalités de souscription du marché y relatif.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée, partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP-CENTRE ;
- PREFECTURE MFONDI ;
- CF/CAY2 ;
- RM/CAY2 ;
- CIPM/CAY2 ;
- Attributaire ;
- Affichage.

Fait à Yaoundé, le **11 JUIN 2025**

LE MAIRE DE YAOUNDE II
Maître d'Ouvrage



Fannick Martial AYISSI ELOUNDOU